Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 045-214502080-20261005-DCM26_100-DE

VILLE DE MONTARGIS
Construit son avenir

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE DU 05 OCTOBRE 2026

OBJET : MODIFICATION DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SEIN DE L'ASSOCIATION AMORCE

N° 26/100

Nombre de conseillers en exercice :
33

Nombre de présents :
30

Nombre de votants :
33

Date de convocation :
28/09/2026

Publiée le :
28/09/2026

Aujourd'hui le cinq octobre deux mil vingt-six, à dix-huit heures, heure légale, se sont réunis à l'Hôtel de Ville à la salle du Conseil, lieu habituel de séance, sous la présidence de M. Dominique COQUELLE, Maire de Montargis, les Membres du Conseil Municipal dont les noms suivent :

Présents : Madame Patricia SEINE, M. Serge POINTLANE, Mme Catherine HANSMETZGER, Mme Mélanie BARRAS, M. Jaky PERON, Mme Nathalie PEREIRA VIEIRA, M. Geoffroy BALZEAU M. Coriolan BLANCHARD, Mme Nathalie FOULGOT, M. Dominique COQUELLE, M. David LEVALLET, Mme Véronique PERLES, M. Fabrice DUVERGER, Mme Sophie GARNIER, Mme Axel LOISEL-BESNARD, Mme Nadège DESPRES, M. Maxime LAZREG M. Axel THOMAS, M. Fabrice ROY, Jean-Charles CEPISUL, M. Bruno NOTTIN, Mme Eline LEROY, Christophe BELABBES, M. Georges. KOUAME Mme Nathalie LEMOINE M. M. Benoit DIGEON, Mme Nelly DURY, M. Philippe VAREILLES, Mme Hassiba Oubraham, M. Dalip VEHAPI,

Absents Excusés : M. Côme DUNIS, Mme Laura COIS, Mme Caroline ORUS PLANA

Ont donné délégation de vote :

M. Côme DUNIS à M. Coriolan BLANCHARD
Mme Laura COIS à M. Axel THOMAS
Mme Caroline ORUS PLANA à Mme Mélanie BARRAS

-=-=-

M. Maxime LAZREG remplit les fonctions de secrétaire.

* * *

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 OCTOBRE 2026

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 045-214502080-20261005-DCM26_100-DE

OBJET : MODIFICATION DE DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SEIN DE L'ASSOCIATION AMORCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Conseil municipal de ne pas recourir à un scrutin secret pour les nominations ou présentations, et ainsi procéder à un scrutin public s'il le décide à l'unanimité,

Vu les statuts de l'associations approuvés par l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 octobre 2022 ;

Vu la Délibération **DCM26-028** du 07 avril 2026 portant sur la Désignation des délégués au sein de l'Association AMORCE,

Vu le Procès-Verbal d'élection du Maire et des Adjoints du 07 septembre 2026,

Considérant l'inscription de la ville dans une démarche de développement du réseau de chauffage urbain ;

Considérant que l'association AMORCE a pour objectif de favoriser une meilleure valorisation énergétique des déchets grâce aux réseaux de chaleur ;

Considérant la nécessité de modifier le suppléant représentant la commune,

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

-REMPLACE en tant que suppléant Monsieur Côme DUNIS par Monsieur Dominique COQUELLE,

Monsieur Serge POINTLANE reste titulaire au sein des diverses instances de l'association AMORCE.

Adoptée à l'UNANIMITE
3 Abstentions (M. Nottin, M. Belabbes, Mme Leroy)
0 Contre
30 Pour

Maxime LAZREG
Secrétaire de séance

Dominique COQUELLE,
Maire de Montargis

Publié le :
Certifié exécutoire le :
ID :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif d'Orléans peut être saisi par voie postale (28, rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS Cedex 1) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet https://www.telerecours.fr